

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 137 / 14 mars 2013



EN ROUTE VERS LES 10%

Certain-es collègues se sont ému-es de voir leur traitement diminué sur leur dernier versement. L'explication est simple : il faut y voir l'effet de la dernière augmentation de la retenue pour pension civile au 1er janvier de 8,49 à 8,76%.

Pour mémoire, il s'agit, au nom d'une prétendue égalité de traitement public/privé qui s'apparente plus à une énième charge anti-fonctionnaire, d'un des effets de la contre-réforme des retraites de 2010 (voir Antidote n° 128).

Une réforme dont la CGT avait prédit qu'elle ne résoudrait rien puisqu'elle ne posait pas la question des recettes et s'acharnait à mettre en œuvre des mécanismes aboutissant à une baisse générale des pensions et retraites.

C'est d'ailleurs l'opposition du Medef à toute hausse des cotisations qui a mené les régimes de retraites complémentaires du privé (ARCCO et AGIRC) dans le mur, et qui est à l'origine du blocage des négociations en cours.

Répétition générale avant l'ouverture de négociations pour les régimes de base ? Le Medef a proposé que la revalorisation des retraites complémentaires soit de 1% inférieure à l'inflation, et ceci pendant 5 ans à compter du 1er avril.

Du côté gouvernemental, on entend dire que les pensions versées par les régimes de base pourraient connaître le même traitement, dans le public comme dans le privé...

Sur ce dossier, deux logiques radicalement opposées s'affrontent. Il y a celle qui consiste à placer comme objectif premier du système son équilibre financier plutôt que de garantir le niveau des pensions. Il en résulterait, les ressources étant figées, que l'équilibre soit obtenu au détriment du niveau des pensions. C'est la vision du Medef. On verra, dans la négociation à venir, quels alliés il trouvera.

Et puis, il y a la vision d'un financement pérenne pour améliorer la situation des retraités actuels et futurs. C'est du côté des recettes que se trouvent les leviers : montant des cotisations, modulation de la part patronale en fonction du niveau de l'emploi et du taux de profit des entreprises, élargissement de l'assiette à tous les revenus etc....

C'est avec ces propositions que la CGT repartira au combat.

SOUSTRACTION ADDITIONNELLE

La CGT revendique l'intégration des primes ayant valeur de complément de rémunération dans la grille indiciaire, et leur prise en compte dans le calcul de la pension civile.

Elle s'est donc logiquement opposée à la mise en place du système de retraite additionnelle de la fonction publique décidé dans le cadre de la réforme des retraites de 2003.

Dans un rapport de janvier 2013, la Cour des Comptes vient d'ailleurs sérieusement de délégitimer ce système. Elle y note qu'en 2040, du fait de la longue montée en charge de ce régime par capitalisation, les 50 milliards de cotisations n'auront permis de verser que 20 milliards de prestations. Et cela pour une prestation au mieux de 4% du salaire brut, soit 1% de taux de remplacement par décennie de cotisation. C'est fort peu au regard de l'importance prise par les primes dans la rémunération. On sent d'ailleurs que les magistrats de la Cour s'étranglent à l'idée que les cotisations de la RAFF obligent l'Etat à emprunter encore plus sur les marchés financiers, et que le produit de ces emprunts sont non seulement réinvestis par l'établissement gestionnaire (ERAFF) en obligations d'Etat françaises, mais aussi étrangères. Et pas toujours sans risques...

Le conseil d'administration de l'ERAFF du 13/12/2012 a décidé de nouveau de décrocher la valeur du point 2013 de l'inflation. En conséquence, les retraites futures baisseront de 0,8% en valeur, ce qui ne sera jamais rattrapé quoiqu'en dise l'ERAFF.

Le motif allégué de ce décrochage ? Les 200 millions de pertes

sèches dues à la dette grecque (et oui, on joue dans la cour des « grands » à l'ERAFF, comme les banquiers spéculateurs...), et à la baisse de rendement des obligations d'Etat françaises et allemandes.

TRAÇABILITÉ

La crise s'approfondit, les contradictions s'aiguisent, et l'on voit se lever ici ou là des juges péremptoires pointant la responsabilité des victimes, des plus faibles, de ceux qui refusent de baisser la tête, de courber l'échine, les accusant de « violence ».

On voit monter en première ligne ces journalistes bien pensants, ces experts auto-désignés, On retrouve au cœur de la meute certains syndicalistes, certains responsables politiques, y compris le ministre de l'intérieur adressant une mise en garde contre les « explosions, les implosions sociales » au nom du refus de la « violence » et du respect de « l'ordre républicain ».

Mais, puisque l'actualité a mis sur le devant de la scène l'importance de la traçabilité, invitons tous ces observateurs à...observer au delà du bout de leur plume trempée dans le confort douillet de l'idéologie dominante.

Lorsqu'un chômeur en fin de droit se suicide à Nantes ou Saint-Ouen...

Lorsqu'une gamine est privée de cantine en raison d'impayés...

Lorsqu'un SDF tente de s'immoler par le feu ...

Lorsqu'un chômeur se suicide parce que son RSA est suspendu comme à Mantes-la-Jolie...

Lorsque sur les 43 premiers jours de l'année, 45 SDF sont morts dans la rue...

Lorsqu'il y a 3,6 millions de personnes concernées par le mal logement, 650 000 qui n'ont pas de logement personnel et 85 000 qui vivent dans des cabanes, campings, etc...

Lorsqu'il y a près de 5 millions de pauvres...

Lorsque les plans de licenciement touchent des milliers de salarié-es et leurs familles...

Lorsque 10% de la population est au chômage...

Lorsque pour moitié les chômeurs sont en fin de droits...

Lorsque...

Ne pensez-vous pas qu'il est plus urgent de dénoncer et combattre l'extrême violence du système que de s'en prendre à ceux qui luttent ?

LA CONFIANCE N'A PAS DE PRIX



Liliane Bettencourt a, selon le classement Forbes, une fortune évaluée à 23 milliards d'euros, en augmentation de 4,6 milliards en un an, soit plus de 383 millions par mois, ou si vous préférez, 13 millions par jour.

Ceux qui « s'enrichissent en dormant », comme le disait le défunt Président

Mitterrand, se portent bien.

Notre amie Liliane continue par ailleurs de percevoir chaque année plus de 300 millions d'euros de dividendes de L'Oréal, dont elle ne déclare pourtant que le quart au titre de l'impôt sur le revenu grâce à la niche Dutreil (exonération sous certaines conditions des 3/4 de la valeur de titres transmis par succession ou donation, y compris en cas de démembrement de la propriété). Un dispositif que le rapport Gallois remis en novembre au premier ministre préconise de maintenir pour contribuer au « choc de confiance » envers les entreprises.

Et pour les salarié-es, c'est pour quand, le choc de confiance ?